

## QUIZ D'AUTO-ÉVALUATION

# Dix-huit questions, trois niveaux

Les réponses commentées se trouvent en fin de quiz.

## MODE D'EMPLOI

Entourez la lettre de la réponse. Une seule réponse par question. Niveau 1 : les fondamentaux. Niveau 2 : vous connaissez le dossier. Niveau 3 : vous pilotez.

## NIVEAU 1 — LES FONDAMENTAUX

**Q1** Combien de catégories de guides de tourisme le droit marocain reconnaît-il ?

- A** Une **B** Deux **C** Trois **D** Quatre

**Q2** Au-delà de combien de touristes un guide supplémentaire est-il requis en espace naturel ?

- A** 10 **B** 15 **C** 20 **D** Aucun seuil

**Q3** Quel établissement dispense la filière « Guide des Espaces Naturels » en formation initiale ?

- A** L'institut spécialisé d'Ouarzazate  
**B** La plateforme nationale de formation des guides  
**C** Une association régionale de guides  
**D** Un cabinet privé de formation au secourisme

**Q4** Quelles techniques l'article 3 de la loi n° 05-12 exclut-il expressément du champ du guide des espaces naturels ?

- A** Canyoning, spéléologie, kayak  
**B** VTT et via ferrata  
**C** Randonnée et trekking  
**D** Progression alpine, escalade, ski

**Q5** Laquelle de ces pièces appartient aux quatre familles utiles pour documenter la compétence d'un encadrant ?

- A** Une attestation de formation documentée, avec programme et date  
**B** L'immatriculation de l'entreprise  
**C** L'attestation d'assurance  
**D** La fiche de cotation de l'itinéraire

**Q6** Depuis quand l'accompagnement par un guide agréé est-il appliqué sur l'itinéraire du Toubkal ?

- A** Janvier 1942 **B** Février 2016 **C** Décembre 2018  
**D** Janvier 2021

## NIVEAU 2 — VOUS CONNAISSEZ LE DOSSIER

**Q7** Sur quoi repose la définition légale du guide des espaces naturels ?

- A** Une liste de disciplines sportives  
**B** Le milieu, la nature de l'accompagnement et les modes de déplacement  
**C** Le niveau de difficulté de l'itinéraire  
**D** Le nombre de touristes accompagnés

**Q8** Dans la grille d'audit d'un fournisseur outdoor, quel bloc est présenté comme le plus révélateur ?

- A** Le bloc administratif  
**B** Le bloc compétences  
**C** Le bloc système de sécurité  
**D** Le bloc qualité client

**Q9** Que relève le premier poste de contrôle sur l'itinéraire du Toubkal ?

- A** Le passeport et les coordonnées du guide  
**B** Le seul nombre de randonneurs  
**C** Une contribution financière par visiteur  
**D** Aucune donnée : le poste oriente les visiteurs

**Q10** Quelle annexe de la norme de management de la sécurité est normative ?

- A** L'annexe sur le vocabulaire  
**B** L'annexe sur la durabilité  
**C** L'annexe sur l'information des participants  
**D** L'annexe consacrée au management du risque

**Q11** Sur quoi s'indexe le niveau de secourisme d'un encadrant ?

- A** Le nom de l'activité  
**B** Le nombre de participants  
**C** Le temps d'accès aux soins définitifs  
**D** L'ancienneté de l'encadrant

**Q12** Comment un séjour médina et montagne s'organise-t-il au regard du statut du guide ?

- A** Un guide des villes couvre tout le séjour  
**B** Un guide des espaces naturels couvre tout le séjour  
**C** Chaque séquence est confiée à un professionnel dont la carte couvre la catégorie correspondante  
**D** La conversion entre catégories est présumée

## NIVEAU 3 — VOUS PILOTEZ

**Q13** Quels sont les quatre critères de cotation d'un itinéraire de randonnée ?

- A** Sévérité de l'environnement, orientation et navigation, conditions de terrain, effort physique
- B** Altitude, distance, prix, saison
- C** Durée, dénivelé, portage, météo
- D** Taille du groupe, langue, équipement, assurance

**Q14** Pourquoi l'information donnée avant la réservation compte-t-elle particulièrement ?

- A** Elle remplace le briefing sécurité
- B** Elle dispense de toute assurance
- C** Elle précède l'achat et conditionne le consentement du client
- D** Elle n'a qu'une portée commerciale

**Q15** Qu'a jugé la juridiction d'appel néo-zélandaise en février 2025 dans l'affaire Whakaari ?

- A** Elle a annulé la condamnation du propriétaire du site, le critère étant le pouvoir effectif de gérer ou de contrôler l'activité
- B** Elle a annulé les condamnations des quatre exploitants
- C** Elle a confirmé toutes les condamnations
- D** Elle a alourdi les amendes des opérateurs aériens

**Q16** Pourquoi le dispositif népalais TIMS se lit-il dans sa version institutionnelle actuelle ?

- A** Parce que des contenus de dates différentes coexistent en ligne et que la page institutionnelle active fait référence
- B** Parce que l'annonce de 2023 fait seule foi
- C** Parce que le dispositif s'applique à tous les treks du Népal
- D** Parce qu'il est résumé par les agences

**Q17** Combien d'organismes sont agréés pour auditer les opérateurs d'aventure en Nouvelle-Zélande ?

- A** Un seul, sans accréditation
- B** Cinq, avec des frais d'enregistrement élevés
- C** Aucun : l'audit est interne à l'opérateur
- D** Deux, eux-mêmes accrédités par l'organisme national d'accréditation

**Q18** Pourquoi enregistrer les quasi-incidents, et pas seulement les accidents ?

- A** Parce qu'ils révèlent une faiblesse du système sans avoir produit de dommage
- B** Parce qu'ils remplacent les déclarations légales ou assurantielles
- C** Parce qu'ils engagent automatiquement la responsabilité de l'agence
- D** Parce que la norme écarte l'enregistrement des accidents

## VOTRE SCORE

Niveau 1  / 6    Niveau 2  / 6    Niveau 3  / 6

Total  / 18

**Les réponses commentées se trouvent à la page suivante.**

## QUIZ D'AUTO-ÉVALUATION

# Réponses commentées

**Q1 — B.** Deux : guide des villes et circuits touristiques, et guide des espaces naturels. Il n'y en a pas d'autre.

**Q2 — B.** Quinze en espace naturel, contre vingt en milieu urbain. C'est le seuil d'effectif fixé par le dispositif des guides ; d'autres règles peuvent s'ajouter selon l'activité ou le site.

**Q3 — A.** L'institut spécialisé d'Ouarzazate, niveau technicien spécialisé. La voie majoritaire d'accès à la profession reste l'examen professionnel réservé aux compétences de terrain.

**Q4 — D.** La progression alpine, l'escalade et le ski. Le texte procède par exclusion technique, et non par énumération de disciplines.

**Q5 — A.** Les quatre familles : certification technique de la discipline, attestation de formation documentée, expérience documentée, attestation ou certification de secourisme. Les trois autres pièces relèvent de l'audit administratif ou du dossier de diligence.

**Q6 — C.** Décembre 2018. Une dépêche officielle d'août 2025 le confirme, en mentionnant les postes de contrôle et « l'obligation d'accompagnement par un guide agréé pour chaque expédition ».

**Q7 — B.** Le milieu, la nature de l'accompagnement et les modes de déplacement — à pied, à dos d'animaux ou à bord de véhicules appropriés —, avec trois techniques exclues (loi n° 05-12, article 3).

**Q8 — C.** Le bloc système de sécurité : sans limites d'exploitation documentées, il devient difficile de démontrer que les décisions suivent une méthode cohérente plutôt qu'un traitement au cas par cas.

**Q9 — A.** Le passeport et les coordonnées du guide : il existe donc un enregistrement. Les trois postes sont tenus par la gendarmerie ; la conséquence pratique décrite d'un contrôle sans guide est le refus d'accès ou le demi-tour.

**Q10 — D.** L'annexe consacrée au management du risque. Normative, elle fait partie des exigences de la norme, et non des simples suggestions.

**Q11 — C.** Sur le temps d'accès aux soins définitifs et le contexte d'isolement. Les seuils horaires du guide sont des repères CNT, non une règle marocaine.

**Q12 — C.** Le décret n° 2-21-1058 prévoit une conversion entre catégories selon des conditions fixées par arrêté ; pour un séjour mixte, chaque séquence est confiée au professionnel de la catégorie correspondante, sans conversion présumée.

**Q13 — A.** Sévérité de l'environnement, orientation et navigation, conditions de terrain, effort physique. Durée, dénivelé et portage précisent le seul critère d'effort physique.

**Q14 — C.** Elle précède l'acte d'achat : elle conditionne le consentement du client, alors qu'une information donnée après ne fait que l'informer. Elle porte sur la nature et la difficulté selon la méthode de cotation, la condition physique requise, les risques inhérents et les conditions d'annulation.

**Q15 — A.** La simple propriété ou location d'un terrain ne suffit pas à établir le contrôle du lieu de travail ; les condamnations des quatre exploitants ne sont pas affectées. Pour le Maroc, on retient la méthode : identifier le rôle effectif, le contrôle et les obligations de chaque acteur.

**Q16 — A.** Le dispositif révisé depuis 2023 prévoit, sur de nombreux itinéraires listés par le Nepal Tourism Board, un guide agréé et une carte TIMS obtenue via une agence enregistrée ; la version active au moment de la vente fait référence.

**Q17 — D.** Deux organismes seulement, eux-mêmes accrédités par l'organisme national d'accréditation : une chaîne d'accréditation complète, et des frais d'enregistrement modestes — la barrière est l'audit, pas la taxe.

**Q18 — A.** Un quasi-incident révèle une faiblesse du système sans avoir produit de dommage. Un registre qui ne consigne que les accidents n'informe qu'après coup.